

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 21 Mai à 18 heures 30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 17 Mai 2021

**Etaient présents** : Tous les conseillers étaient présents

**Ordre du jour** :

- **Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine rural remarquable non protégé.**
- **Remembrement.**
- **Questions diverses**

En préambule Mr Saintot remercie les membres du Conseil présents lors de la distribution de brins de muguet organisée auprès de toute la population le 1er Mai dernier. Action certes au caractère exceptionnel, mais qui a permis de renouer du lien et d'avoir de nombreux échanges. Des remerciements sont aussi adressés à Antoine pour sa gestion du terrain mitoyen de la Salle et les actions de Olga, Cathy et David pour l'aide à son nettoyage mais aussi au fleurissement de la Commune. Le don de la scierie est particulièrement apprécié.

Il félicite Mme Cannaert et le nouveau bureau composé à l'occasion de l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes.

## **1/ Demande de Subvention**

Dans le cadre de l'étude diagnostic de l'église, Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil d'effectuer une demande de subvention auprès de la région dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du patrimoine non protégé. La Région est susceptible de nous accompagner à hauteur de 80% du montant de l'étude soit 4 920 € sur 6 150 € HT. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. Mr Saintot est heureux que ce projet puisse entrer dans ce dispositif prometteur pour la suite des opérations.

Les conclusions de l'étude seront présentées en commission mi-juin puis une conférence menée par Mr Sauvé, notre architecte du patrimoine, sera organisée par la Commune afin de faire découvrir aux habitants (et alentours) les caractéristiques cachées de notre édifice. L'église sera certainement ouverte pour l'occasion en prenant toutes les mesures de sécurité qui s'imposeront.

Un point est fait sur les subventions acquises. 118 ke ont été budgétisés, à ce jour nous avons obtenu 139 ke sur 181 ke demandés. D'ici quelques semaines nous serons fixés quant aux montants définitifs alloués à la Commune mais nous sommes sur des bases rarement vues en terme d'accompagnement.

## **2/ Remembrement**

Dans le cadre des travaux préparatoires au Canal Seine Nord Europe, un remembrement va s'opérer. Mr Daudré présente au Conseil le principe de cette opération ainsi que l'opportunité de pouvoir régler les problèmes d'écoulement d'eaux pluviales sur certains secteurs. Les réflexions vont se poursuivre.

## **6/ Questions diverses**

Un point est effectué sur les travaux de la D1029 qui donnent entière satisfaction. Mr Saintot souligne la coopération des riverains qui pour certains n'hésitent pas à céder de larges bandes de terrain à la commune pour élargir les trottoirs ou d'autres à prendre en charge une partie des frais aux abords de leurs propriétés. Mr Saintot remercie la commission travaux pour son assiduité aux réunions de chantier. Ces travaux, en sus de l'embellissement et de la mise en sécurité des piétons, sont l'occasion de se réapproprier les trottoirs pour l'accessibilité de tous (poussettes, fauteuil roulant).

Un aléa sur le talus proche de la salle des fêtes oblige cependant à modifier sensiblement le plan prévu. Celui-ci devait à l'origine être remodelé et planté d'espaces verts. Malheureusement sa composition a surpris car peu de terre était présente en surface. Il convient, pour des raisons de sécurité, d'édifier un soutènement de 0.80 à 1 m de hauteur sur 75 ml. 3 devis ont été demandés auprès de Eiffage, AT2H et Colver. Les deux premières entreprises proposent une solution similaire de mur béton en L posé en escalier pour un coût respectif de 22 028 et 22 200 TTC. La Société Colver propose un mur plus esthétique et qualitatif pour 24 908 €. Le remblai du mur sera pris en charge gracieusement par Eiffage (20 m3) et bien sûr se verra recevoir de nombreuses plantations en terrasse. Il est précisé l'attention portée au plus et moins-values du chantier ainsi que les accompagnements reçus qui permettent de conforter le budget. Après un tour de table, cette dernière proposition est adoptée à la majorité, hors Mr Naillon préférant Eiffage.

Le chantier LED avance bien et la Sicae va pouvoir dès mardi suivre l'alternat de Eiffage pour se charger de la D1029. Il est proposé au Conseil de faire don des anciens luminaires aux entreprises du village. Ceux-ci étaient voués à être repris par la Sicae pour recyclage. Proposition adoptée à l'unanimité.

Mr Le Maire demande l'autorisation au Conseil de solliciter le Cabinet EC2A, travaillant pour la CCHS, pour la problématique de vitesse constatée sur la D88 (Rue de Mesnil et rue de St Christ). Des solutions type écluses ou chicanes ont été évoquées lors d'un entretien avec la Gendarmerie. En effet, des plateaux seraient trop frayeux et gênants pour les riverains, des « Stop » ont été refusés (mais auraient-ils été respectés ?), les coussins berlinois peu fiables. Adopté à l'unanimité. Des études sont également engagées par la DREAL, sur demande de Mr Le Maire, concernant la D1029

Mr Le Maire demande l'autorisation au Conseil de transférer la charge de la vente pour l'euro symbolique de la parcelle du Calvaire au Notaire de Mr Henri Etevé. En effet, depuis Janvier le dossier confié à l'étude de Me Cormont n'a pas avancé malgré de nombreuses relances. Un accord sous seing privé avait été rédigé entre la Commune et Mr Etevé. Il convient néanmoins de régulariser la situation rapidement.

Mme Rutar annonce que les festivités du 14 Juillet seront maintenues et demande à l'ensemble du Conseil d'être présent car il conviendra d'appliquer et de faire appliquer des conditions strictes de nettoyage et gestes barrière.

Une ébauche de proposition effectuée par le CAUE pour le terrain de la Salle des Fêtes avait été communiquée au Conseil en amont. Mr Jean s'interroge sur celle-ci. Mr Saintot le rejoint et marque sa déception quant au rapport rendu, qui plus est désormais payant. Les prérequis demandés n'ont pas été retenus dans leur globalité. Un second rapport doit arriver pour la salle des fêtes mais celui-ci n'aurait dû faire qu'un avec les aménagements extérieurs. Le travail réalisé par le CAUE pour l'église a aidé. Les bases communiquées sur ce dossier seront peu utiles malheureusement.

Un point est effectué sur les avancées se précisant dans le cadre de l'interconnexion de notre réseau d'eau potable, qui s'avère également fort impacté par les pesticides. L'eau reste potable mais déconseillée aux femmes enceintes et personnes fragiles. Une décision est attendue dans quelques mois.

La séance est levée à 20h15.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Marc SAINTOT